

# Informations diverses

## Dégradations au village

Nous déplorons, une fois encore, hélas, des dégradations diverses dans le village. La mairie n'est ni une gendarmerie, ni un tribunal, et ne souhaite pas endosser le rôle du Grand Inquisiteur. Néanmoins, chaque Hessois est sensé savoir que ces dégradations ont un coût pour la collectivité. Les diverses réparations sont payées grâce aux recettes de fonctionnement du budget communal, générées par les diverses taxes auxquelles les villageois sont assujettis. C'est donc le porte-monnaie de chaque citoyen qui s'ouvre à chaque bris de vitre ou autres saccages.

### Exemples :

- dégradation de l'abri- bus placé près de la Rue des Chenevières et graffitis : 1 jour de travail
- bris de vitres à la salle polyvalente : 1.636 € TTC



## Les services de la Maison de l'Emploi

à la Communauté de Communes de la Vallée de la Bièvre

15, rue de la Libération 57 870 TROISFONTAINES

A partir de septembre 2010, Nathalie Leloup, conseillère à l'emploi et animatrice Cyber-base à la Maison de l'Emploi du Sud Mosellan, interviendra deux journées par mois **sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bièvre** pour animer le Point Emploi et la Cyber-base emploi. Ces services seront accessibles aux demandeurs d'emploi, aux salariés, aux créateurs d'entreprise, mais également aux artisans, commerçants, TPE, PME et aux étudiants.

### Le Point Emploi de la Vallée de la Bièvre

Le Point Emploi est une permanence qui permet d'obtenir des informations et des conseils dans les démarches de recherche d'emploi et de recrutement : aide à la rédaction de C.V. et de lettre de motivation, simulation d'entretien d'embauche, consultation d'offres d'emploi et de formations, rédaction d'offres d'emploi, élaboration de profils, rapprochement de candidats potentiels vers l'employeur,...

### La Cyber-base emploi de la Vallée de la Bièvre

Cette Cyber-base emploi est un espace informatique composé de cinq postes offrant l'accès à internet ainsi qu'à des logiciels de bureautique. Elle vise à rendre les usagers suffisamment autonomes pour qu'ils puissent effectuer leurs démarches liées à l'emploi : rédaction de CV ou de courriers, recherche d'offres d'emploi, recherche d'informations sur des entreprises ou des formations, envoi de candidatures, démarches administratives et télé-déclarations diverses,...

Après inscription, chacun pourra y accéder librement et gratuitement et bénéficiera des conseils de l'animatrice.

En fonction des besoins, des ateliers d'initiation à l'informatique pourront être dispensés de façon individuelle : Initiation clavier / souris, Découverte du système d'exploitation Windows, Utilisation du traitement de texte Word, Navigation sur internet et utilisation d'un moteur de recherche, Création et utilisation d'une boîte mail.

Un espace de stockage, la Clé CV, permettra aux usagers d'enregistrer leur C.V. ou autres documents, afin que leur travail soit conservé par l'animatrice, et ainsi disponible pour toute consultation ou modification éventuelle.

### Horaires d'ouverture

<b>Le Point Emploi</b> 2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> mardis du mois de 9 h à 12 h	<b>La Cyber-base emploi</b> 2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> mardis du mois de 14 h à 17 h
--	--

### **Renseignements complémentaires :**

**Maison de l'Emploi du Sud Mosellan / 03.87.07.05.22**



## **Ordures ménagères**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la nouvelle tarification du ramassage des ordures ménagères est entrée en vigueur. Pour résumer :

- L'ancien système était basé sur la valeur locative de la maison et était taxé en ligne séparée sur la feuille de l'imposition foncière bâtie. Taxe ne représentant en rien le volume des déchets produits, ni en plus, ni en moins. Taxe qui n'incitait personne à faire attention à la quantité de déchets produits.
- Le nouveau système est une taxe qui se réfère à la part exacte des déchets générés. Par conséquent, plus nous diminuons les déchets, plus nous économisons.

Ce nouveau système à l'essai depuis 6 mois, a permis aux communautés de communes participantes de constater une diminution de 30% des déchets, ce qui est bien significatif. Ce dispositif d'enlèvement des déchets ménagers présente un triple avantage :

- faire varier la facture en fonction de la quantité de déchets non triés jetés à la poubelle : plus on trie, moins la facture est élevée !
- faire diminuer efficacement la quantité de déchets à incinérer ou à enfouir ;
- augmenter les quantités de déchets compostés et triés pour le recyclage.

Mais la nouveauté n'est pas pour plaire à tous, et certaines personnes y sont complètement réfractaires ! Pourtant notre société est en constante évolution, et nous allons devoir nous adapter à ce nouveau monde qui se construit jour après jour, avec ou sans nous. La question des déchets est indéniablement un problème de société, et sa gestion a un coût, répercuté en partie sur les usagers.

Certaines personnes peu scrupuleuses essaieront bien sûr d'éviter ces dépenses, en déposant leurs sacs d'ordures dans la nature : forêt, pré, haie ou ruine quelconque, et pourquoi pas le canal ! C'est ainsi qu'un individu a récemment abandonné quelques déchets contre un talus. Les gendarmes n'ont guère eu de peine à retrouver l'indélicat, qui a été traduit aussitôt devant le tribunal, lequel a prononcé une peine de 5<sup>ème</sup> catégorie (*montant pouvant atteindre plus de 3.000 €*).

A bon entendeur : aucune commune ne laissera dégrader et polluer son territoire ! Il n'y aura aucune rémission pour les comportements honteux, méprisants et immatures.

# ORDURES MENAGERES - Grilles tarifaires pour l'année 2011

## Contribution des ménages

<b>Part variable</b>				
Bac 80 litres	de 0 à 26 levées	3 € / levée	A partir de la 27 <sup>ème</sup> levée	6 € / levée
Bac 140 litres	de 0 à 26 levées	4,50 € / levée	A partir de la 27 <sup>ème</sup> levée	9 € / levée
Bac 240 litres	de 0 à 26 levées	7 € / levée	A partir de la 27 <sup>ème</sup> levée	14 € / levée
<b>Contribution minimum : Part fixe + 10 levées forfaitaires</b>				
<b>Bac</b>	<b>Part fixe</b>	<b>10 levées</b>	<b>Total fixe + 10 levées</b>	
Bac 80 litres	40 €	30 €	70 €	
Bac 140 litres	90 €	45 €	135 €	
Bac 240 litres	190 €	70 €	260 €	

## Contribution des « non ménages »

Bac	Collecte sélective Abonnement au service	Ordures ménagères Abonnement au service	Ordures ménagères Coût de la levée
80		14 €	4,50 €
140	12 €	19 €	6,75 €
240	20 €	27 €	10,50 €
340	28 €	35 €	14,25 €
660	53 €	61 €	26,25 €

## Ménages collectés en points de regroupements avec des conteneurs mutualisés

Familles	Part fixe	10 levées	Total fixe + 10 levées
1 personne	40 €	30 €	70 €
2 à 4 personnes	90 €	45 €	135 €
5 personnes et plus	190 €	70 €	260 €

## GRILLE TARIFAIRE POUR LA COMMUNE DE HESSE

*(commune exonérée pour la part fixe de traitement des ordures ménagères résiduelles)*

**Montant exonéré : 8154 € soit 7,92 %**

### Contribution minimum pour la commune de HESSE Part fixe + 10 levées forfaitaires

Bac	Part fixe	10 levées	Total fixe + 10 levées
80 l	37 €	30 €	67 €
140 l	83 €	45 €	128 €
240 l	175 €	70 €	245 €